

INFORMATION ET COMMUNICATION

Rue de l'Hôpital 2 CH-2800 Delémont t +41 32 420 50 50 secr.sic@jura.ch

Delémont, le 30 octobre 2020

Communiqué de presse

COVID-19 : des mesures indispensables pour endiguer le nombre exponentiel et inquiétant des contaminations et des hospitalisations

Face à la situation sanitaire et hospitalière extrêmement préoccupante, le Gouvernement jurassien a adopté de nouvelles mesures indispensables pour stopper la vague des contaminations et protéger autant que possible le système sanitaire et hospitalier jurassien déjà très fortement sollicité. Il a en particulier décrété l'état de nécessité sur le plan cantonal. Les mesures entreront en vigueur lundi 2 novembre prochain et le resteront au moins jusqu'au 15 novembre prochain.

Le Gouvernement jurassien in corpore a présenté ce matin en conférence de presse une série de nouvelles mesures indispensables pour tenter d'endiguer le nombre exponentiel des contaminations à la COVID-19. Le système sanitaire et hospitalier jurassien est déjà proche de sa capacité maximale alors que la vague de contamination actuelle n'en est qu'au début et qu'elle ne semble pas ralentir, bien au contraire. Un chiffre illustre à lui seul la sévérité de la 2e vague qui touche de plein fouet le canton: alors que sept décès ont été enregistrés durant la 1ère vague printanière, déjà 19 décès ont été comptabilités ces quinze derniers jours. L'Hôpital du Jura a par ailleurs dû transférer son premier patient vers Bâle vu l'occupation au niveau du secteur des soins intensifs. Le taux d'incidence des quinze derniers jours est par ailleurs de l'ordre de 1'000 contaminations pour 100'000 habitants, alors que jusqu'à il y a quelques semaines, on considérait qu'une région était à risque à partir d'un taux d'incidence de 60. Or une partie des personnes infectées seront nécessairement hospitalisées, ce qui va surcharger encore l'Hôpital du Jura. Le personnel de l'hôpital et des EMS, également fragilisé par le virus, est également soumis à une très forte pression.

Le Gouvernement a conscience des conséquences très difficiles que ne manqueront pas d'entraîner ces nouvelles mesures, tant sur le plan économique que plus largement au plan social. Il regrette toutefois que les mesures décrétées mercredi par le Conseil fédéral ne soient de loin pas suffisantes pour stopper la vague actuelle des contaminations, une vague extrêmement forte dans le Jura comme dans le reste de la Suisse romande. Dans ces conditions, le Gouvernement estime qu'il est de sa responsabilité d'agir au niveau cantonal.

Les mesures suivantes seront en vigueur du lundi 2 novembre au 15 novembre ; elles seront reconduites ou allégées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire:

Interdiction des manifestations et rassemblements, publics ou privés, y compris dans le cercle familial, à l'intérieur comme à l'extérieur, de plus de 5 participants. Les exceptions à cette règle concernent les ménages de plus de 5 personnes, les assemblées législatives au niveau cantonal et communal, les actions nécessaires à la tenue d'élections et de votations, les assemblées de corporations de droit public qui ne peuvent pas être reportées, les manifestation politiques ou de la société civile et les récoltes de signatures ainsi que des services religieux et autres manifestations religieuses et les funérailles, à condition de collecter les coordonnées des participants (pour le surplus le droit fédéral limite à 50 participants).

- Fermeture des bars et restaurants
- Fermeture des infrastructures d'accès public tels que les musées et salles d'exposition, les salles de lecture, notamment des bibliothèques et des archives, les cinémas, les salles de concert, les théâtres, les casinos et salles de jeu, les établissements de loisirs, les centres de sports, piscines, patinoires, fitness et toutes autres installations destinées aux activités sportives à l'intérieur, les centres de bien-être, à moins qu'ils n'appartiennent à un hôtel et qu'ils ne soient accessibles qu'à la clientèle de celui-ci, les établissements de divertissement ainsi que les établissements à caractère érotique (déjà interdits par le droit fédéral).
- Interdiction des entraînements, matchs et compétitions du domaine sportif amateur, sauf les entraînements en extérieur de maximum 5 personnes en respectant les distances et sans contact.
- Obligation de porter le masque pour les élèves, le corps enseignant et les autres membres du personnel des écoles des degrés 9 à 11 Harmos (secondaire 1) lors des activités présentielles, sauf exceptions, notamment pour des raisons médicales, auquel cas la distanciation doit être respectée ou une paroi de séparation installée.

A noter que l'Etat jurassien a officiellement demandé le renfort de l'Armée suisse pour appuyer l'Hôpital du Jura, à hauteur de 50 soldat-e-s. Une réponse est attendue en début de semaine prochaine.

Face à la gravité de la situation, le Gouvernement lance un appel solennel à la population afin que les mesures soient strictement respectées et pour que toutes les mesures barrière soient appliquées avec la plus grande diligence. Une campagne de communication publique est lancée, avec pour slogan «Limitons nos contacts, protégeons-nous!».

Les mesures importantes et contraignantes annoncées produiront leurs effets et pourront être levées seulement si la population dans son ensemble les suit avec la plus grande responsabilité.

L'Exécutif cantonal compte sur la solidarité jurassienne malgré les grandes difficultés actuelles et celles qui se profileront assurément encore. Seule une société jurassienne unie et solidaire telle qu'apparue durant la première vague printanière pourra surmonter la crise majeure qui frappe le canton comme le reste du pays depuis 8 mois et qui se poursuivra durant l'hiver et jusqu'au moment où vaccins et traitements seront disponibles en quantité suffisante.

Personnes de contact :

Martial Courtet, président du Gouvernement jurassien, tél. 032 420 54 03 Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé, tél. 032 420 52 03 Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique, tél. 032 420 51 20 Catherine Citherlet, directrice des soins, Hôpital du Jura, tél. 032 421 25 61 Damien Rérat, chef de l'Etat-major cantonal de conduite, tél. 032 420 65 65.